



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE

Recueil spécial n° 13/2018

**Direction départementale des finances publiques
de la Lozère : fermeture au public du service de
la publicité foncière et d'enregistrement de
Mende le lundi 23 avril 2018**

Publié le 17 avril 2018

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Services administratifs : *du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49 60 60

PREFECTURE de la LOZERE

RECUEIL SPECIAL N° 13 /2018 du 17 avril 2018

SOMMAIRE

Direction départementale des finances publiques

Arrêté n° DDFIP48-2018-107-01 du 17 avril 2018 relatif au régime d'ouverture au public du service de la publicité foncière et d'enregistrement : fermeture au public du service de la publicité foncière et d'enregistrement de Mende le lundi 23 avril 2018



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE
1 ter Boulevard Lucien Arnault
BP 131
48 005 Mende Cedex

Arrêté n° DDFIP48-2018-107-01 du 17 avril 2018

relatif au régime d'ouverture au public du service de la publicité foncière et d'enregistrement

Le directeur départemental des finances publiques de la Lozère

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2017325-0015 du 21 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Lozère ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Pour faire face à des difficultés temporaires de personnel, le service de la publicité foncière et d'enregistrement de Mende sera fermé au public **le lundi 23 avril 2018**

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Mende, le 17 avril 2018

Par délégation de la Préfète,
Le directeur départemental des finances publiques de la Lozère

SIGNE

M. Joseph JOCHUM